

Envoi par courrier et par courriel :

6211-06-127

Québec, le 30 mai 2011

Monsieur Carol Hébert, ing.
Service d'urbanisme
C.P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

**Objet : Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la
Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau**

Monsieur Hébert,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information et ainsi que les documents complémentaires suivants :

1. La lettre du ministre des Transports du Québec, monsieur Michel Després, au Maire de la Ville de Gatineau datée du 24 novembre 2006 lui demandant une estimation détaillée des coûts associés aux études environnementales.
2. Selon l'étude d'impact, l'élargissement du chemin Pink sera justifié lorsque le débit horaire atteindra 658 véhicules/heure (intersection des Grives / Pink). Selon l'annexe M de l'étude d'impact, l'élargissement du chemin Pink sera justifié lorsque le débit horaire atteindra 800 véhicules/heure. Quelle est l'explication pour ces deux seuils différents?
3. De quelle manière les projections visant à doubler la part modale du transport en commun ont-elles été utilisées dans le calcul ou la méthodologie justifiant l'élargissement du chemin Pink?
4. Le compte rendu ou procès-verbal de la rencontre statutaire entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec* avec la décision « que la Ville de Gatineau agirait à titre de maître d'œuvre pour les études, autorisations et travaux nécessaires à l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes et que le Ministère rembourserait sur réception des pièces justificatives ».

* Voir le document déposé **DA4**: lettre de la directrice du Module aménagement et développement du territoire, Catherine Marchand au Directeur régional par intérim, M. Pierre Laflamme, datée du 16 mars 2007)

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **mercredi 1^{er} juin prochain à 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Hébert, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission